

Le 14 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 14 décembre 2021 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

- Monsieur Michel Bourdeau, maire

- Madame Nathalie Perreault, conseillère
- Monsieur Julien Leclerc, conseiller
- Madame Cheryl Brazeau, conseillère
- Monsieur Ian Gray, conseiller
- Madame Isabel Boulay, conseillère
- Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTS

- Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
- Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2021-12-129 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l’ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 décembre 2021 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2021-12-130 3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 décembre 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L’ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
6.2	CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L’ANNÉE 2022

Le 14 décembre 2021

6.3	DÉCLARATION DU CONSEIL VISANT À LUTTER CONTRE L'INJUSTICE SOCIALE
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS
7.1.2	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL / MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / 2022
7.1.3	L'AIR EN FÊTE INC. / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.1.4	RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SERVICES / CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES / CONTRÔLE DES ANIMAUX ERRANTS / 2022
7.1.5	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 664 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	ACTUALISATION DU PARC INFORMATIQUE
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
7.3.2	CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / INSPECTEUR EN BÂTIMENT
7.3.3	SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE
7.3.4	SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
9.1	PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PROVINCIALE (PPA-CE)
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2021-12-131

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2021 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2021-12-132 6.1 **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire monsieur Michel Bourdeau, les conseillers et conseillères messieurs et mesdames Nathalie Perreault, Julien Leclerc, Cheryl Brazeau, Ian Gray, Isabel Boulay et Josée Paquette-Bougie déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* RLRQ, c. E-2.2.

2021-12-133 6.2 **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2008-583 fixant le jour et l'heure du début des séances ordinaires du conseil;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 19 h 30 :

18 janvier	8 février	8 mars
12 avril	10 mai	14 juin
12 juillet	9 août	13 septembre
11 octobre	8 novembre	13 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2021-12-134 6.3 **DÉCLARATION DU CONSEIL VISANT À LUTTER CONTRE L'INJUSTICE SOCIALE**

Le maire monsieur Michel Bourdeau, les conseillers et conseillères messieurs et mesdames Nathalie Perreault, Julien Leclerc, Cheryl Brazeau, Ian Gray, Isabel Boulay et Josée Paquette-Bougie déposent une déclaration visant à lutter contre l'injustice sociale; laquelle se lit comme suit :

Considérant les événements fâcheux et les manifestations haineuses entourant la dernière campagne électorale, le conseil municipal de Terrasse-Vaudreuil se dit outré et réprime, de façon générale, toute forme de racisme, de sexisme, de harcèlement et d'intimidation.

Consciente de son rôle dans la lutte à la violence sous chacune de ses formes afin d'assurer un avenir juste et équitable pour tous, citoyens, élus et membres du personnel, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil s'est munie d'une réglementation en matière d'éthique et de déontologie et a adopté une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

La Municipalité dénonce de manière absolue les injustices sociales et appuie fermement les initiatives visant à y mettre fin.

2021-12-135

7.1.1 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3.5 du règlement numéro 646 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration.

ADOPTÉE

2021-12-136

7.1.2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL / MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE le contrat des assurances générales viendra à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de la Mutuelle;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurance municipal avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2022, au montant de quarante-deux mille six cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-sept cents (42 665,87 \$) taxes incluses.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2021-12-137

7.1.3 L'AIR EN FÊTE INC. / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un service de grande qualité en matière de camp de jour à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE L'Air en Fête possède une expertise indéniable en matière de gestion de loisir et une certification de l'Association des camps certifiés du Québec, assurant la qualité des services offerts;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER L'Air en Fête de la gestion de la programmation, de la planification, de l'organisation et de la coordination, de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, de la gestion des communications et de la promotion du camp de jour estival de la Municipalité pour l'année 2022.

QUE la Municipalité autorise M. Michel Bourdeau, maire, M. Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité et L'Air en Fête.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2021-12-138 **7.1.4** **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SERVICES / CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES / CONTRÔLE DES ANIMAUX ERRANTS / 2022**

CONSIDÉRANT l'offre présentée par le Contrôle animal de Vaudreuil-Soulanges;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUVELLER le contrat de services avec le Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges, 1269, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour le contrôle des animaux errants et l'émission des licences pour chien et chat, pour l'année 2022, selon les termes et conditions contenus dans leur soumission datée du 25 octobre 2021.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2021-12-139 **7.1.5** **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 664 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022**

La conseillère madame Isabel Boulay présente et dépose le projet de règlement numéro 664 approuvant les prévisions budgétaires et décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2022 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2021-12-140 **7.2.1** **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-quinze dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (284 475,97 \$).

ADOPTÉE

2021-12-141 7.2.2 ACTUALISATION DU PARC INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Informatique Commerciale du Suroît (ICS) inc. pour l'actualisation du parc informatique;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par ICS inc., 2270, chemin St-Louis, St-Lazare (Québec), J7T 1Y1, pour l'acquisition de sept (7) iPad avec étui incluant la main-d'œuvre, et ce, pour un montant de 6 860 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions contenus dans leur soumission datée du 2 décembre 2021.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2021-12-142 7.3.1 CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE le contrat individuel de travail de monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'emploi du directeur général et secrétaire-trésorier et de définir les conditions de travail liant les parties;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, un nouveau contrat de travail individuel à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2021-12-143 7.3.2 CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE le contrat individuel de travail de monsieur William Petrosky, inspecteur en bâtiment, vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat et de définir les conditions de travail liant les parties;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, un contrat individuel de travail à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et M. William Petrosky, inspecteur en bâtiment.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2021-12-144 7.3.3 SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le taux horaire du personnel de la piscine municipale soit majoré de 96 cents pour le sauveteur en chef et de 1,57 \$ pour les sauveteurs à partir du 1^{er} janvier 2022.

(Budget 2022 et suivants)

ADOPTÉE

2021-12-145 7.3.4 SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le taux horaire du personnel de la bibliothèque soit majoré de 2 % à partir du 1^{er} janvier 2022.

(Budget 2022 et suivants)

ADOPTÉE

2021-12-146 9.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PROVINCIALE (PPA-CE)

Résolution numéro : 2021-12-146

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Numéro de dossier : 00030416-1 - 71075 (16) - 2021-04-16-5

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve les dépenses d'un montant de 29 197 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2021-12-147

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 décembre 2021 à 20 h 7.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière